

Lettre d'information



CONSEILS MUNICIPAUX DU 08 AVRIL ET DU 11 MAI 2022 LES PRINCIPALES DÉCISIONS

- **Approbation des comptes administratifs 2021 et adoption des budgets primitifs 2022** : les résultats de l'exécution 2021 des budgets communaux ont été présentés aux élus qui ont pu les valider. L'ensemble des 4 budgets gérés par la commune (eau et assainissement, Parc Résidentiel de Loisirs, transport scolaire et le budget principal) sont excédentaires ce qui permet d'affecter ce résultat pour financer les nouvelles opérations en 2022. Les budgets prévisionnels incluant l'ensemble des affectations financières pour les projets 2022 ont ensuite été adoptés pour ces 4 budgets.

Le vote des budgets prévoit, entre autres, la réalisation des opérations d'investissement suivantes : Lancement du travail de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne école des garçons de Cordéac, Renouvellement de la canalisation sur le secteur Grangeon-Chabrier, réhabilitation de la cuisine de la Marmottière, travaux de voirie, plantations de Cormiers en forêt communale parcelle 8 et travaux sur les logements communaux.

- **Taux des taxes locales** : le Conseil Municipal a voté les taux identiques à l'an passé.
- **Attribution des subventions aux associations** : 22 associations se sont vues attribuer une aide de la

Commune dans le cadre de son budget associatif total de 5 300€.

- **Participation à l'action « Élu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » de l'Association des Maires Ruraux de France pour lutter contre les violences faites aux femmes en milieu rural** : Alexia GUILLET a été nommée comme élue relai, son rôle sera de repérer la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Le compte-rendu complet du Conseil Municipal est disponible sur notre site internet <https://chatel-en-trieves.fr>

L'ordre du jour de la prochaine séance est mis en ligne sur notre site dans les 3 jours précédant la réunion du Conseil.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 23 JUN 2022 À 20H30
en salle du conseil mairie siège.

PRISE DE POSTE DE M^{me} MARINE BERNARD AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À 35H

Marine BERNARD est arrivée le 19 avril 2022 sur le poste d'accueil et comptabilité, auparavant occupé par Manon BOSSE, actuelle responsable des services.

CHATS ERRANTS

Certains quartiers de la Commune sont occupés par plusieurs chats errants, ce qui pose différents soucis ; sanitaires, de dégradations et de désagréments quotidiens occasionnés à tous les habitants de la Commune. Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de faire castrer et stériliser vos animaux domestiques pour endiguer la prolifération des chats. La commune avait accueilli plusieurs campagnes de stérilisation qui ne sont plus proposées actuellement. C'est donc à chaque concitoyen de Châtel-en-Trièves de s'engager dans la prise en charge de ses propres animaux domestiques. Nous rappelons qu'il est préférable de ne pas nourrir les chats errants.

UN SERVICE **Ostéo^{van}** PLACE DES KINÉS

Chloé AUDIFFREN ostéopathe a ouvert son cabinet sur le plateau Matheysin il y a quelques années, puis propose maintenant à l'aide de son van aménagé un service ambulatoire entre Matheysine et Trièves depuis quelques mois. C'est tout naturellement que nous avons autorisé son installation plusieurs vendredis par mois sur le parking du local des kinés. **Vous pouvez prendre rendez-vous directement sur Doctolib ou par téléphone au 06 77 29 75 33.**

■ INFORMATIONS ÉLECTIONS 2022


Les élections législatives auront lieu les **dimanches 12 et 19 juin prochain.**

Procurations : le recours au vote par procuration peut être fait via le dispositif « MaProcuration.gouv.fr », il permet d'établir une procuration de façon presque totalement dématérialisée.

> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

Veillez à faire établir vos procurations dès que possible.


- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de CERFA doit être renseigné, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr



*"A-t-on besoin
d'une éolienne
à Châtel-en-Trièves ?"*

Les comptes rendus du deuxième et troisième atelier sont disponibles sur le site internet de la mairie.

Prochaine rencontre à définir.



*Un nouveau
départ pour notre
cafépicerie !*

Compte-rendu disponible sur le site